

Rapport du Conseil d'orientation des retraites

Réforme des retraites /

jeudi, 28 janvier 2010

Le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) confirme qu'une réforme des retraites sur le modèle suédois conduirait à une chute importante du pouvoir d'achat des retraités

Le COR a rendu public son rapport « Retraites : annuités, points ou comptes notionnels ? Options et modalités techniques ». Ce rapport résulte d'une commande du Parlement dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009. Le Conseil a réalisé un travail approfondi, s'appuyant sur des expertises diverses, en particulier les services de la CNAV et de l'INSEE, ainsi que sur des auditions. Il analyse les différentes hypothèses de transformation de notre système de retraite découlant de la demande parlementaire.

Sans surprise, il montre qu'une réforme systémique, visant en particulier à transposer le modèle suédois, telle que le proposent certains experts, conduirait à une baisse importante du niveau des retraites. Une transformation du régime de base et des régimes complémentaires en un régime unique par points entraînerait cette même conséquence. Dans les deux cas, les risques associés aux retraites, au lieu d'être traités par la solidarité au sein des générations et entre générations, seraient renvoyés vers le salarié pris individuellement qui aurait pour seul choix de retarder son départ à la retraite ou d'accepter une baisse du niveau de sa pension.

Le COR démontre que côté simplification et lisibilité, les régimes par point ou par compte notionnel sont loin de tenir leurs promesses. En outre, ils ne résolvent en rien les besoins de financement du système et ils signeraient la fin de la notion de carrière complète et de taux plein.

La CGT a fait des propositions, émis des critiques et contesté le principe de fusion de l'ensemble des régimes qui ne pourrait se traduire que par des reculs.

La CGT se félicite que le premier objectif de notre système de retraite, qui est de garantir un haut niveau de retraite, ait été réaffirmé, alors qu'était privilégiée une approche comptable et financière du pilotage du système.

L'analyse a cependant ses limites. Elle privilégie largement des indicateurs technocratiques qui visent à traiter notre système de retraite comme des retraites par capitalisation ou de simples assurances.

Enfin, la comparaison des systèmes sous-estime les conditions économiques nécessaires pour assurer l'équilibre financier des retraites, et notamment la nécessité impérieuse du plein-emploi, et la qualité de ce dernier.

La solution au problème des retraites ne résultera pas de choix techniques et technocratiques, illisibles pour la masse des salariés et des citoyens. Ce n'est pas en revenant à une logique d'assurance, mais bien en développant les atouts d'un système solidaire, que l'on redonnera confiance dans la capacité à long terme de notre système de retraite à garantir aux générations futures un niveau de vie satisfaisant.

Montreuil le 28 janvier 2010
